



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 LYON

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PAR HERVE MASSE

Remerciement pour leur présence :

- Monsieur BERTAUD, directeur régional adjoint de la jeunesse et sports, représentant le directeur régional des sports et madame la ministre.
- Jeff. MASSON, président du SNMP.

La parole est donnée au président de la ligue qui nous reçoit, Monsieur CHAUFFOURRIER.

Le nouveau président de la ligue Rhône-Alpes souhaite la bienvenue à tous les délégués de clubs et aux personnalités. Son message est le suivant :
Aidons la fédération en étant à l'intérieur, et non à l'extérieur pour la faire progresser.

Nomination de deux scrutateurs, Yannick PROVOST et Guy VARCHER.

1 RAPPORT MORAL

Chers amis licenciés,

La FFVL représente le CERF-VOLANT, le DELTA et le PARAPENTE.

Le Président quand il s'exprime, agit, représente, communique, c'est au nom de ces trois disciplines dont notre fédération a reçu délégation de pouvoir par le MINISTERE JEUNESSE ET SPORTS.

HIER : VOL LIBRE 2000 a été l'objectif de ces dernières années.

- Faire évoluer nos structures,
- Préparer ces dernières à l'ouverture de l'Europe « libre circulation des biens et des personnes »,
- Rassembler, solidariser,
- Poursuivre l'union des pratiques.

AUJOURD'HUI : L'après VOL LIBRE 2000.

La vie c'est le mouvement, nous nous devons d'avancer, de nous moderniser pour :

- Des pratiques diverses,
- Une gestion décentralisée,
- Des effectifs multiples,
- DE GARDER UN VOL TOUJOURS LIBRE !

L'EUROPE DU VOL LIBRE se construit.

- Autorisation de voler en SUISSE,
- Gratuité sur une grande partie des sites en ALLEMAGNE.

Ces deux résultats en faveur des licenciés FFVL.

L'Italie, le Portugal, la Suisse, l'Allemagne prennent modèle sur la FFVL pour intégrer le cerf volant.

FORMATION



- Rassemblement européen de LEUCATE (SNMP – FFVL).
- Harmonisation des tests européens.
- Harmonisation européenne des formulaires de déclaration d'accidents.
- Développement des axes de perfectionnement sécuritaire pour la formation, la compétition, les sites, le vol loisir etc....
- Coordination des laboratoires tests allemands, suisses et autrichiens et Aérotest (privé).
- Que la FFVL se dote d'un laboratoire test fédéral (projet en sommeil depuis 2 ans)
DEVIENT UNE PRIORITE !

C'est une implication forte pour la sécurité des licenciés.

SECURITE : ENTRETIEN ET REVISION DES AILES

La FFVL doit être l'élément moteur avec les constructeurs et professionnels, ACPULS AEROTEST, afin de mettre en place des structures pour réaliser des contrôles techniques annuels de nos ailes.

Pour toutes ventes ou achat de ces matériels, ils devront être accompagnés d'une fiche technique de contrôle : Exemple : *Procès Verbal de Contrôle Technique d'un véhicule automobile.*

COMMUNICATION = Deux axes

◆ EXTERNE

Actions destinées au grand public.

BUT : Faire connaître et promouvoir nos 3 disciplines,
Attirer de nouveaux pratiquants au sein de la FFVL

LE SPORT EN ENTREPRISE : Une sensibilisation vers le monde corporatiste et de l'entreprise, pour la prochaine année en particulier vers les comités d'entreprises THOMSON, POSTE, SNCF etc.....

◆ INTERNE

COMMUNICATION Rapide efficace concrète,

BUT : Être au service des licenciés et des structures pyramidales de la FFVL

INTERNET : Une des vitrines de notre fédération intensifiée, et faciliter son accueil et ses données.

VOL PASSION : envoi gratuit aux CLUBS, COMITES DEPARTEMENTAUX, LIGUES, ECOLES

BUT : aux Présidents et aux Directeurs Techniques d'Ecoles d'en faire la promotion.

Nous devons faire connaître et défendre notre journal d'information et de communication fédérale

VOL PASSION EST AU SERVICE DU LICENCIE !

Actions ciblées :

- Mot du Président,
- Lettre aux cerfvolistes..... demain aux deltistes.....

SITES : Dossier ENVIRONNEMENT



Nous nous devons de poursuivre notre politique fédérale avec tous nos partenaires, clubs, Comités Départementaux, ligues, écoles afin de présenter un front commun pour :

UN ENJEU INCONTOURNABLE POUR LES SPORTS DE NATURE

NATURA 2000

« LIBERTE ET PRATIQUE DES SPORTS EN PLEINE NATURE »

La FFVL va accueillir une stagiaire 2^{ème} année IUP Loisirs Environnement Sport et Tourisme de VALENCE.

Le stage aura lieu en mai et juin 2000 en partenariat avec le Laboratoire de la Montagne à GRENOBLE.

BUT : Diagnostic des sites de Vol Libre en s'attachant notamment aux influences des périmètres de protection et du volet NATURA 2000.

Pour la mise en place de l'opération, la Direction Technique Nationale détachera un cadre technique pour être le coordonnateur chargé du montage, du suivi et du compte rendu du dossier en relation directe avec le Président de la FFVL, le DTN et le Président de la Commission Sites.

La commission des sites devra recueillir des données dans les domaines suivants :

- Constitution d'un répertoire environnement (personnes et organismes ressources).
- Inventaire et compilation des textes en vigueur ayant trait à l'environnement.
- Réflexion sur la mise en place d'actions fédérales de terrain.
- Edition d'un petit fascicule type charte de bonne conduite à l'intention des pratiquants.
- Point sur les réflexions et recherches de solutions sur les problèmes d'érosion de panneaux (respect des chartes graphiques).

FORMATION : Une de nos missions prioritaires.

- Elle doit toujours être en mouvement, évoluer, innover, créer.
- Mettre en place de nouveaux monitorats cerfs volants.
- Intensifier les actions vers le ministère de l'éducation nationale (écoles, collèges, lycées).
- Intensifier notre présence concernant le Vol libre dans les divers concours et examens (baccalauréat UFRAPS).
- Finaliser les démarches administratives afin que la FFVL soit reconnue ORGANISME DE FORMATION.
- Nous devons poursuivre notre coopération très étroite avec les professionnels, le SNMP.
- Créer un collège représentatif des responsables des Ecoles Françaises de VOL LIBRE dans le but de dynamiser nos relations pour la promotion du VOL LIBRE.
- Avec lui dynamiser le partenariat sur les points importants, label, assurance, actions de communication.
- Intensifier les collaborations CLUBS/ECOLES.

LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Dans le but d'une plus grande efficacité et homogénéité se structure. Le DTN en accord avec le Président a nommé :

- Un DTN adjoint Formation : Stéphane VIELLEDENT
- Un DTN adjoint Compétition : Yves GOUESLAIN



- Un nouvel entraîneur parapente : Frédéric ESCRIBA
- Un nouveau cadre cerf-volant : Karine LEGRAND

Devant les nombreuses actions et missions, le DTN, Michel AMBAL, malgré un manque d'effectif, a pu et su mettre les cadres techniques à disposition des demandeurs.

Pour le prochain contrat d'objectif 2000 au MJS, le DTN et le Président demanderont avec insistance des cadres techniques supplémentaires.

La Direction Technique Nationale devra mettre en place le futur pôle FRANCE qui sera présenté à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau et devra terminer l'élaboration de la filière, ce qui permettra à la FFVL une pratique compétitive référencée, programmée pour atteindre le plus haut niveau sportif international (parapente et delta et demain cerf-volant).

DECENTRALISATION

La FFVL a su motiver les Présidents de Ligues et Comités Départementaux.
Création d'un poste au comité directeur pour le représentant des ligues.

Il faut intensifier, développer **la décentralisation** des actions fédérales dans nos Régions à travers toutes nos commissions.

INTENSIFIER LA CREATION DES COMITES DEPARTEMENTAUX

Avec la région PACA nous devons réunir la Ligue de Provence et la Ligue du Sud-Est afin de créer la LIGUE PACA DE VOL LIBRE conforme aux découpages académiques.

ASSURANCES

Avec une lettre de votre Président de Club décrivant vos actions bénévoles sur l'année, la FFVL vous offre l'assurance moniteur DELTA PARAPENTE CERF VOLANT.

SI ON VEUT ON PEUT ! LA FFVL VOUS AIDE



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MARS 2000 - LYON

En vue d'un nouveau contrat, les fédérations aéronautiques se sont regroupées en créant :

l'UNION DES FEDERATIONS GESTIONNAIRES DES ASSURANCES (U.F.E.G.A)

Pour la FFVL négociation d'un contrat prévoyant :

- Etude d'une RC Pilote
- Etude d'une RC élève **à la semaine.**
- Etude d'une RC des structures associatives (FFVL, ligues, comités départementaux, clubs)
- Etude de Possibilité d'options : Individuelle accident
Rapatriement
Moniteurs
Biplace associatif
Biplace Professionnel
etc....

BUT : Assurance plus attractive favorisant la prise de licence par un plus grand nombre.

CONCLUSION

Le Président mandaté par les Clubs fait fonctionner la FFVL ; Faire travailler en harmonie de fortes personnalités différentes,... mission délicate ! Mais il doit garder le cap de nos objectifs prévus.

Je remercie le Comité Directeur, le Bureau Directeur, La Direction Technique Nationale, le Secrétariat Fédéral qui m'ont aidé et soutenu à mener à bien cette mission.

Merci à tous.

**Gérard BLANDIN
Président de la FFVL.**



Le quorum est bien atteint pour l'assemblée générale ordinaire, nous passons au vote n°1.

VOTE N°1 : RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

La parole est donnée au trésorier, Gérard VIEUX:

2 RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER (GERARD VIEUX)

Par un vote lors de l'Assemblée Générale de mars 1998, l'exercice comptable avait été ramené à 9 mois, et s'étendait donc jusqu'au 30 septembre 1999, seulement. Ce choix avait été fait afin de clore l'exercice avec suffisamment de marge par rapport à la date de l'Assemblée Générale, et de préparer et présenter les comptes en ayant eu plus de temps pour le faire. L'exercice devenait ainsi décalé par rapport à l'année civile.

L'expérience de cette année nous a montré que les inconvénients et la complexification qui en résultaient, notamment en ce qui concerne les exercices d'attribution des subventions ne justifiaient pas totalement cette modification.

Au cours de l'Assemblée Générale du 11 mars 2000, un retour à la coïncidence entre exercice et année civile vous sera proposé. Le prochain exercice serait donc un exercice de 15 mois et se situerait donc entre le 1^{er} octobre 1999 et le 31 décembre 2000.

Voici le budget prévisionnel 99 sur 12 mois de l'année civile, et le budget réalisé.

Concernant le bilan de l'année civile 1999, l'exercice se termine avec une perte de 162 916 F. Cette somme est à comparer avec une somme de 242 355 F en négatif qui avait été inscrite au budget 1999.

Au niveau des produits :

On est en ligne par rapport au budget. Etaient prévus 14 millions de rentrées, ce qui a été réalisé :

- 4 millions de rentrée licence
- 7 millions de rentrée d'assurances.
- 500 000 de produits fédéraux
- 1,8 millions de subvention du MJS

Au niveau des charges :

- Assurance : 6 millions sont versés pour l'assurance : 5,2 millions représentent le montant du forfait que nous versons à l'assureur AXA. Ce qui veut dire que quel que soit le nombre de licenciés adhérents à la fédération, la somme sera identique. 900 000 F pour la protection juridique.
- Charges administratives : 1 732 000 F réalisé pour 1 963 000 F prévu. On a moins dépensé que ce qui était prévu. On a réalisé 150 000 F d'économies sur les dépenses administratives avec l'utilisation d'Internet (réduction des frais de courriers, postaux...).
- Charges dirigeantes (AG, Bureau directeur, Comité Directeur, Direction technique Nationale) : 820 000 F de dépense prévue pour 796 000 F réalisé. Ces dépenses ont encore une fois été maîtrisées cette année.
- Vie fédérale (action proprement vol libre) : Etaient budgétés environ 5 millions, pour 5 130 000 F réalisés, donc on a un peu plus dépensé : Prime à l'achat des clubs, 106 000 F ; aides aux ligues, 580 000 F ; commission sites, 984 000 F pour 900 000 F de prévu (c'est la plus grosse dépense en terme de commission) ; les projets au budget tels que Jean Michel PAYOT les avaient exprimés, le simulateur n'a pas débouché, le championnat de France des clubs est en ligne, le projet de CD ROM régionaux a été partiellement réalisé (donc 30 000 F au lieu de 60 000 F de dépensé), et le site Internet nous a coûté que 13 000 F au lieu de 75 000 F budgété.



Les camemberts:

- Globalement, répartition des dépenses (argent des licenciés et du ministère)

Assurance -----	43%
Instances dirigeantes -----	5,58%
Administratifs (frais de secrétariat) -----	12%
Vie fédérale -----	36%

- Sans les assurances:

Vie fédérale -----	63%
Administratives -----	21%
Instances dirigeantes -----	10%

Au sein de la vie fédérale sachant que les fonds ministériels sont pré-affectés :

Prime à l'achat des clubs et aides aux ligues (représente la part régionalisée du budget de la fédération)

-----	13%
Organisation de la compétition en général ---	25%
Formation -----	10%
Sites -----	20%
Politique jeune -----	8,5%
Communication – vol passion -----	12%

- En retirant l'argent du ministère, la dépense des fonds que nous avons choisis d'utiliser politiquement, c'est à dire, la répartition de l'argent des licenciés. Cette somme représente 75% :

Site -----	26%
Formation -----	7%
Organisation de la compétition -----	20%
Aides aux ligues et aux clubs -----	15%
Communication -----	16%
Etc...	

Rappel des projets G1: simulateur delta, championnat de France des clubs, développement de CDROM régionaux pour la communication, site Internet.

Questions

1. *"Certaines lignes restent floues : Ligne de la DTN, du BD. S'agit-il de l'administratif, des déplacements....Ce serait bien de détailler plus."*

Gérard VIEUX : Il faudrait plutôt poser la question suivante :

"Qu'est ce que l'assemblée a envie de connaître précisément au niveau des lignes budgétaires". Pour cela, l'assemblée des présidents de ligues pourrait organiser la remontée de l'information, de la demande des clubs afin de nous le faire savoir et réaliser au mieux la présentation du budget lors de la prochaine AG.

2. *"Quand on essaie de vendre une licence FFVL à un berger et qu'on lui dit que 30% de la licence va à l'élitisme, il y a un problème"*



Gérard VIEUX : C'est le problème de la répartition de l'argent sur les actions que l'on pense être utiles. La part la plus importante c'est quand même les sites, ce qui profite à tout le monde. Les primes à l'achat aux clubs et aux ligues représentent 15,58% des primes, ce qui va donc directement au licencié de base. Communication, vol passion, commission médicale et sécurité s'adressent également à tout le monde. Il y a effectivement une part pour l'élitisme à hauteur de 20%.

Jean Michel PAYOT : Une petite précision sur la compétition.

Le delta et le Parapente sont des sports de haut niveau, une subvention ministérielle impose des actions pour lesquelles, il doit y avoir une réponse fédérale. Le Cerf Volant n'est pas un sport de haut niveau donc la totalité de la compétition de CV qui n'est pas une compétition élitiste est prise en compte par la fédération. Quand le CV sera sport de haut niveau, les choses changeront.

Une grosse partie du budget compétition est consacrée à des compétitions ouvertes à tout le monde, qu'on appelle des compétitions apaisées.

L'élitisme, c'est 150 000 F de subvention au championnat de France, le restant c'est la compétition pour tout le monde, de type apaisé.

Il est faux de dire que les 20% de la compétition tels qu'on les présente, c'est de l'élitisme.

C'est de la compétition en générale, c'est à dire, la recherche de performance.

Un président de club :

"J'interviens pour les manifestations exceptionnelles, on a eu des dépenses concernant le mondial de l'air, les manifestations à CAVALAIR, et le rassemblement handisport qui n'avaient pas été prévus au budget l'année dernière"

3. "Quelle est la masse financière des choix politiques de la fédération ?"

Gérard VIEUX : Quand on parle de l'intégralité de la dépense, c'est la dépense vie fédérale (les 5,1 millions de Francs), quand on parle des dépenses non pré-affectées, c'est cette part de vie fédérale moins la part du ministère (1,8 millions).

Avant de passer au vote, la parole est donnée à Monsieur ROVELLI qui parle au nom du commissaire aux comptes : Lecture du rapport au commissaire au compte sur l'exercice 99 concernant le bilan arrêté au 30 septembre 99.

VOTE N°2 : RAPPORT FINANCIER

RESULTAT DU VOTE N°1 : Rapport Moral du Président

Nombre de voix totales : ----- 589

Nombre de voix exprimées : ----- 579

Nombre de OUI : ----- 553 ----- soit **95,50 %**

Nombre de NON : ----- 18 ----- soit 3,10 %

Bulletins nuls + blancs :----- 8 ----- soit 1,40 %

Abstentions : ----- 10

Gérard BLANDIN remercie l'assemblée pour le vote et le trésorier pour le travail effectué en 6 mois.

VOTE N°3 : APPROBATION DU P.V. DE L'ASSEMBLEE GENERALE 99

Commentaires :

"Les questions diverses n'apparaissent pas sur le procès-verbal"



Hervé MASSE : C'est un choix du secrétaire général de ne pas les inscrire dans la mesure où c'était une discussion libre

"J'avais envoyé des questions à la fédération, et ayant reçu le compte rendu de l'année dernière relativement tard, hors délai pour envoyer des questions écrites. Car ce qui est intéressant pour les présidents de clubs qui sont largement représentés ici, c'est d'avoir les réponses qui ont été apportées par la fédération aux questions des membres des clubs. Je pense que ce serait bien d'avoir le compte rendu de l'AG dans un délai suffisant pour en prendre connaissance pour ensuite envoyer les questions. Il serait bon, qu'apparaissent dans un compte rendu d'AG, pas forcément uniquement les questions écrites, mais aussi les questions orales."

Hervé MASSE : C'est à étudier pour l'année prochaine.

Gérard BLANDIN : Je m'engage que dans la première convocation, sera joins le rapport moral ce qui vous permettra de poser ensuite des questions.

Jean Michel PAYOT et Gérard VIEUX nous présentent le projet de budget 2000

3 PROJET DE BUDGET 2000 (Jean Michel PAYOT et Gérard VIEUX)

BILAN DES PROJETS 1999 (Jean Michel PAYOT)

ASSEMBLEE DES PRESIDENTS DE LIGUE :

L'assemblée des présidents de ligues existait dans le passé déjà dans le passé, mais on voulait qu'elle soit structurellement existante, d'une part en faisant remonter l'information et les préoccupations des clubs, et d'autre part pour des sujets d'intérêt généraux, être une force de proposition dotée d'un véritable budget. Il y a un an, on n'a pas pu mettre en place car on n'a pas eu le quorum pour l'AG extraordinaire. Cette APL a fonctionné cette année en trois réunions. Elle a axé ses efforts sur les sites et sur une évolution de l'accompagnateur de club (contenu de la formation : action de sécurité)

CFD de GROUPE et OPEN des CLUBS :

Moyen pour les clubs de ne plus voler en même temps mais de voler ensemble.

Il y a eu qu'une seule déclaration de CFD de groupe. Ce projet, sans coût autre que l'investissement de quelques-uns, n'est pas resté à l'état de jachère, malgré l'échec immédiat lié au manque de déclarations de vols de groupe. L'année 1999 a vu le renouveau des énergies (Olivier PEREZ, Vincent SPRUNGLI, et bien sûr Gérald DELORME). Le site FFVL sur Internet accueille désormais de manière vivante les résultats...à venir. La CFD sera mise en exergue en 2000. Les vainqueurs seront récompensés lors de la Coupe Icare pour permettre une plus grande publicité aux vols réalisés dans ce contexte. Des concepts associés, mettant l'aventure et la liberté en valeur, seront développés.

Préfigurant le futur championnat inter-clubs, cet OPEN a été un succès au plan du concept (au dire des participants ravis)...et un relatif échec du point de vue de la participation. Cette « compétition apaisée » a souffert en partie de la diffusion tardive de règlement. Le projet, bâti sur deux ans, devrait déboucher en 2000 pour peu que les clubs mettent leurs actes en accord avec leur demande de ce type d'activité, où vol libre et convivialité se mêlent étroitement. Ce championnat est donc une compétition apaisée où l'on n'a pas besoin d'une carte compétiteur pour y participer, ce qui est le cas aussi de la coupe des blaireaux, la coupe des sages, l'open du lac.



INTERNET

Le projet est un succès avéré. Avec 30000 contacts en 1999, le successeur du minitel est bien né ! Le site ffvl@ffvl.fr est maintenant domicilié dans les locaux fédéraux, et ne demande qu'à être encore amélioré, notamment dans le cadre de son forum. La validation politique de son contenu devra aussi faire l'objet de toute notre attention.

CD-ROM VOL LIBRE ALPES DE SUD

Ce projet intéressant le développement du vol libre dans les régions est en voie d'achèvement. Le principe consistait, pour la FFVL, d'acheter l'ossature du sujet pour pouvoir ensuite, sans frais, permettre aux autres régions de bénéficier du travail réalisé, au moins sur la forme. Le travail, au stade actuel, est tout à fait prometteur.

SIMULATEUR DE VOL LIBRE

Essentiellement destiné aux rigides, outil de formation et de communication, le projet est au point mort...faute de combattants. Il n'aura rien coûté à la fédération....Les travaux entrepris ne demandent qu'à être poursuivis en 2000, puisque le budget 1999 pourrait être reporté.

HAUT-NIVEAU DELTA

L'engagement de Didier MATHURIN comme entraîneur de l'équipe de France delta pour une durée significative, la refondation de la commission compétition delta, sont des signes que les choses bougent dans le bon sens. Les acteurs de la formation se manifestent également. La transversalité, pour ce qui peut être mis en commun avec les autres disciplines, se met en place. Le projet se développe.

Dans ce bilan, vous pouvez constater que des actions sont en passe de réussir, d'autres qui n'ont pas démarré, d'autres qui ont un gros potentiel. Financièrement parlant, cela n'a pas coûté pas grand chose, cela demande uniquement de l'investissement.

Le D.T.N. s'est doté de deux adjoints, l'un pour la compétition, l'autre pour la formation. Dans cet esprit, la commission compétition s'est organisée différemment :

<u>ELUS</u>	<u>Direction Technique Nationale</u>
Président	DTN
Président commission des compétitions	Adjoint DTN pour compétitions
	Entraîneur équipe France delta (Didier MATHURIN = Prestataire) Entraîneur équipe France parapente (Fred. ESCRIBA = Fonctionnaire) Entraîneur équipe France CV (Reste à trouver)
Commission delta Commission parapente Commission cerf-volant	Cadres techniques sur le terrain

Au niveau de la formation, un schéma de ce type sera adopté.

ORIENTATIONS POUR L'AVENIR PROCHE (Jean Michel PAYOT)

Le premier axe de travail est l'élaboration d'un plan de formation pour l'année 2000. Il se concentre sur les domaines de la formation de base et de la formation de haut niveau.



Entre les fédérations pour que nous ayons tous le même langage vis à vis de la commission européenne. Dans cette négociation entre fédérations, il faut savoir ce que nous sommes. Par exemple, sommes-nous prêts à passer d'un brevet de pilote à un permis de voler. C'est complètement différent. Nous avons le devoir de définir nos marches de manœuvres pour que nos négociateurs puissent agir en toutes connaissances de cause.

Vis à vis du ministère : Nous sommes en France les tenants d'une pratique crédible et responsable. Si nous voulons avoir le MJS et le gouvernement français comme alliés dans la négociation européenne il faut continuer à leur montrer que nous avons une formation crédible et responsable. Un dialogue doit être développé par rapport à la loi sur le sport.

En ce qui concerne la commission jeunes, il est vital, pour le développement, que la politique jeunes soit cohérente et complète. Que pourrions nous penser d'une émotion vécue par un jeune qui s'interromprait par manque de continuité de la filière. La filière de haut niveau se doit, en particulier, d'être complète : parce que la FFVL est une fédération sportive, parce que les subventions ministérielles sont associées à cette notion, mais surtout pour tenir compte de l'investissement de certains dans cette voie difficile mais aussi porteuse de rêve pour les autres.

La voie proposée de compléter la filière HN par un pôle France s'assortit d'une ouverture des structures existantes (pôles espoirs) à des jeunes externes, poursuivant leurs études et leur pratique du vol libre dans des sections sportives ou des clubs de la région.

Le pôle France aura une vocation transverse quant aux disciplines pratiquées (parapente et delta), tant il est intéressant pour un jeune de pouvoir choisir sa discipline au sein du vol libre, par la mise à disposition d'encadrants et de matériels adéquats.

Le pôle France sera d'abord une structure administrative et technique, et non pas un centre école de plus avec une politique fermée.

La connaissance des diverses formes de pratique du cerf-volant au sein de la FFVL, et la montée en puissance de la représentation CV au sein de chaque commission sont à améliorer pour parfaire l'intégration de cette discipline dans le vol libre.

Le développement des pratiques CV passe par un renforcement de la représentation CV au CD, et sans doute par une pratique budgétaire intégrée dans le volume financier attribué aux commissions.

Les cadres techniques doivent continuer à se former à toutes les formes de l'activité, pour être en mesure de tisser des liens transverses et de susciter des synergies locales.

L'intégration totale du CV dans les structures de la FFVL permettra, ultérieurement, de lancer vraiment le projet EDUC'EN CIEL, qui est un pari de développement vers les plus jeunes.

Pour l'instant tous les regards sont tournés vers le tracté et le FLY SURF....Là aussi, cela commence par l'appréhension de ce que sont les «riders»....Et de ce que la FFVL peut leur apporter comme pratique ...PLUS !

Qu'il soit éducatif, acrobatique, tractif, le cerf volant est un élément de développement majeur. Des budgets doivent donc être attribués aux cerfvolistes. Au niveau de la commission compétition, c'est fait, et c'est en cours au niveau de la commission formation. En ce qui concerne la commission site, les cerfvolistes auront besoin de sites, donc, cela reste encore à faire.



Questions :

Yves LARCHER (CDVL LOIRE) :

"Notre département est ignoré de tout le monde, coincé entre Rhône-Alpes et Auvergne. L'année dernière, j'avais réservé les flammes de la fédération dans le cadre du projet "1,2,3 à vous de jouer" où l'on a accueilli 5000 personnes, la télévision.... Je n'ai eu qu'une manche à air pour représenter la fédération car le reste était réservé à d'autres manifestations. On a l'impression de travailler seul"

Jean Michel PAYOT :

"Il y a un an, c'est le cantal qui était dans ce cas. Si cela te gêne, moi aussi. Regardes dans cette salle, combien vois-tu de flammes, de banderoles. Il s'agit simplement d'un problème pratique. Une grosse partie du budget développement va être consacrée à une visualisation puissante de la fédération"

"Les sites doivent être équipés avec des manches à air FFVL, un budget important a été consacré à cela. Et pourtant, combien de sites sont encore non équipés"

"Tu termines ton texte en disant "la contribution des uns et des autres est recherchée.... " A défaut d'organisation, dire que l'on recherche la contribution des gens, c'est une chose, l'organiser, cela me semble être plus opérationnel. As-tu des propositions dans ce sens."

JM PAYOT :

"Je ne vais pas te répondre directement, car tu étais un acteur dans l'organisation du championnat de France de vol libre. Les énergies, c'est de faire l'état de l'union fédérale et non fédérale du cerf volant. Si on ne connaît pas les forces en présence, on ne peut pas les organiser. Si les licenciés et les clubs qui ont des idées ne les font pas remonter par le biais des ligues, on ne pourra pas les mettre en œuvre. Le point de départ de toute organisation, c'est la connaissance des gens qui ont envie de s'y mettre".

"Pour contribuer, il faut qu'on ait une demande ou une proposition de contribution précise et non généralisée"

"Pour communiquer, un conseil aux présidents de clubs : travailler avec les mairies, avec les instances présentes, avec jeunesse et sports, on ne peut que monter des projets avec ces gens. Il faudrait un mode d'emploi pour les présidents de clubs, quelle est la démarche, car on manque d'information"

BUDGET PREVISIONNEL 2000 (Gérard VIEUX)

Nous vous proposons un budget équilibré où le montant des recettes est équivalent au montant des dépenses. Il s'agit d'un budget conservatif par rapport à 1999. On a prévu des recettes de licence et d'assurance qui sont sensiblement équivalente à celle réalisé en 99. Au niveau des charges, nous restons sur le mode du forfait, c'est à dire que quel que soit le nombre de licenciés, le versement à l'assureur sera toujours de 5,2 millions de francs. Il faut donc un nombre de licenciés équivalent à celui des deux dernières années pour que l'on soit en ligne.

Total charges administratives et charges dirigeantes, on se base sur le même montant.

Pour la vie fédérale, les aides à l'achat sont remplacés par les aides au projet de clubs qui ont une envergure plus importante. Les attributions des fonds seront faits en accord avec les présidents de ligues qui ont eu à leur charge de développer une politique régionale concernant ces aides aux clubs (100 000 F)

Les aides aux ligues restent identiques.



La ligne info-com s'appellera la ligne développement, c'est à dire, comme l'a précisé, JM PAYOT, tous les aspects de visualisation de l'image fédérale (banderoles, ...) (350 000 F)

L'organisme de formation se veut équilibré, on en parlera tout à l'heure.

Pour les projets :

Championnats de France des clubs, 30 000F

CD ROM régionaux, on finit ceux entamés.

Emergence du pôle de France, 60 000F prévu pour le fonctionnement.

Question :

Daniel DEVADER :

"Nous sommes un club de la région parisienne, donc pas très fourni en montagne. Les sites sont donc très importants or le budget pour les sites a diminué d'un tiers. Cela m'inquiète."

Gérard VIEUX :

"Effectivement, c'est un choix que le comité directeur vous propose. Afin d'avoir un budget équilibré, on a préféré aménager ce budget accordé depuis les deux dernières années pour le développement que JM PAYOT vous a présenté tout à l'heure."

JM PAYOT reprend la parole pour une précision sur les assurances :

Depuis 1998, nous fonctionnons avec un système de forfait pour une assurance qui couvre les licenciés, les structures et les activités. Le 2 juillet 1999, un arrêt du conseil d'Etat, dans un conflit entre un club et une fédération, a fait que le club a gagné et a obtenu l'autorisation de prendre une assurance autre que l'assurance fédérale.

Cela nous pose un vrai problème, tant que nous avons ce forfait, pour 2000 dans le cas où un grand nombre de personnes décideraient de ne pas souscrire à l'assurance fédérale. En effet, les années précédentes, l'excédent en assurance a permis de faire un budget déficitaire mais relativement équilibré.

En 2001, le problème sera différent. Les assurances ne seront plus sous une forme forfaitaire avec la création de l'UFEGA. Ce n'est plus la fédération qui risquera des problèmes. Il s'agira aux clubs de vérifier que leurs membres et qu'eux-mêmes, en tant que structure et activité, sont bien assurés. En terme de budget, il est indispensable de continuer sur le même système, c'est à dire, privilégier l'assurance fédérale.

VOTE N°4 : PROJET DE BUDGET 2000, MODIFICATION PERIODE DE L'EXERCICE

VOTE N°6 : AUGMENTATION DE LA COTISATION FEDERALE DE 10 Francs en 2001

RESULTAT DU VOTE N°2 : Rapport Financier du Trésorier

Nombre de voix totales : -----	596		
Nombre de voix exprimées : -----	593		
Nombre de OUI : -----	509	-----	soit 85,83 %
Nombre de NON : -----	72	-----	soit 12,14 %
Bulletins nuls + blancs :-----	12	-----	soit 2,03 %
Abstentions : -----	3		

RESULTAT DU VOTE N°3: Approbation Du P.V. De L'Assemblée Générale 99

Nombre de voix totales : -----	596		
Nombre de voix exprimées : -----	588		
Nombre de OUI : -----	544	-----	soit 92,51 %



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MARS 2000 - LYON

Nombre de NON : ----- 27 ----- soit 4,59 %
Bulletins nuls + blancs : ----- 17 ----- soit 2,90 %
Abstentions : ----- 8

Gérard VIEUX remercie l'assemblée.

Jean Pierre BERTAUD, directeur adjoint de Jeunesse et Sports, prend la parole :

Il remercie l'assemblée pour sa participation pour la première fois à l'AG et tient à revenir sur un point remarqué dans la présentation du budget : L'oubli du poids représenté par le salaire des cadres techniques du MJS qui sont mis à notre disposition.

En ce qui concerne le projet de loi sur le sport : Madame la Ministre a décidé de scinder le chantier si lourd en 4 parties. Les discussions sont lourdes à cause de certaines contradictions :

- Le risque dû aux activités pratiquées est de moins en moins accepté.
- Exigence de compétence et de technicité par rapport à une pratique libre sauvage et inorganisée de plus en plus forte
- Une demande très croissante de la pratique sportive par rapport au nombre de licenciés

Un conseil, en tant que représentant du ministre, les choses peuvent s'améliorer grâce à la vie du club. Faire la promotion du club, chercher les jeunes...

La formation des bénévoles et des brevets d'Etat :

Les conseils régionaux disposent de tous les pouvoirs et moyens pour mettre en œuvre la formation professionnelle. C'est à l'issue d'une formation que le ministère peut délivrer des certifications. De plus en plus, on fait appel à l'expérience professionnelle pour délivrer des certifications. Nous serons soumis aux exigences de l'Europe et accepter la libre circulation des travailleurs. Dans le schéma régional des services collectifs du sport que nous avons élaboré en région Rhône Alpes, sachez que le vol libre et toutes ses disciplines ont été retenu et présenté au ministère.

Gérard BLANDIN remercie l'intervention de Monsieur BERTAUD et reconnaît la difficulté de nos activités, la nécessité de personnes qualifiées, de formation...

JF MASSON, président du SNMP, prend la parole par un discours en félicitant tout d'abord le président pour leur travail effectué parallèlement en 99. Depuis le mondial de l'air, tout le monde du vol libre a pu se rendre compte de la force de notre collaboration. Nous servons une seule cause, la plus noble, VOLER LIBRE. Demain, notre système fera office de modèle dans toute l'Europe, car il permet d'allier les forces du monde professionnel et celle du monde associatif : VIVE LA FFVL ET VIVE LE SNMVL.

RESULTAT DU VOTE N°4 : Projet de Budget 2000, Modification Période de L'exercice

Nombre de voix totales : ----- 596
Nombre de voix exprimées : ----- 595
Nombre de OUI : ----- 468 ----- soit 78,65 %
Nombre de NON : ----- 97 ----- soit 16,30 %
Bulletins nuls + blancs : ----- 30 ----- soit 5,05 %
Abstentions : ----- 1

RESULTAT DU VOTE N°6 : Augmentation de 10 Francs de La Cotisation Fédérale 2001

Nombre de voix totales : ----- 596
Nombre de voix exprimées : ----- 589
Nombre de OUI : ----- 385 ----- soit 65,36 %
Nombre de NON : ----- 195 ----- soit 33,10 %
Bulletins nuls + blancs : ----- 9 ----- soit 1,54 %
Abstentions : ----- 7



Le quorum pour l'AG extraordinaire n'est pas obtenu, donc elle ne peut avoir lieu ce jour comme prévu à l'ordre du jour.

L'AG extraordinaire doit avoir lieu dans 15 jours à Nice.

La séance de l'AG ordinaire reprend.

4 PAROLES ET DEBATS ENTRE LES PRESIDENTS

Yves MOLLIER "Les grattes - ciels" - Chamonix

"Je voudrais remercier la FFVL et l'intervention du président qui nous aide à résoudre les problèmes que nous rencontrons régulièrement"

4.1 "le Budget communication"

Philippe DURIEUX "SLCSF Parapente" - Paris

"J'ai noté une augmentation du budget 2000 de 25% sur la communication, et dans le rapport moral du président, la volonté d'ouvrir le sport en entreprise. Le coût d'actions de type journées découvertes dans le contexte d'une entreprise peut-il être pris en compte dans ce budget ?"

JM PAYOT

"Ce budget est un budget de développement consacré en partie à la communication. Nous nous adressons donc bien à la cible définie, le non pratiquant."

Gérard BLANDIN

"Il faut absolument que les clubs se renseignent par rapport à ce fameux 1% qui n'est pas négligeable dans les entreprises au niveau des comités d'entreprise. Nous allons signer une convention avec la fédération des sports en entreprise."

Philippe DURIEUX "SLCSF Parapente" - Paris

"Selon l'article 11 du titre 3 des statuts de la fédération, il doit y avoir, en plus de la volonté, la représentation des corporatifs au sein du comité directeur."

Gérard BLANDIN

"Il est vrai que notre volonté, c'était que les gens s'impliquent. Nous avons maintenant une représentation au sein du C.N.O.S.F."

4.2 "Assurances"

Daniel LODOU "Parapente les Ayaces" - Orcières

"Il s'agit d'une information sur les assurances : Il y a deux ans, lors d'une compétition B, un parapentiste remorquait sa voile sur une remorque qui nous permettait de faire les navettes jusqu'au décollage, et dans un virage, la voile a frotté la roue de la remorque, il y a eu 5600 F de dégâts causés à cette voile. Nous pensions que c'était notre responsabilité civile qui était en cause. En fait, l'assurance nous demande de nous rapprocher de notre assureur automobile. Je voulais informer les organisateurs de compétitions, que si un véhicule est impliqué, c'est l'assurance automobile qui est prise en compte. Ne pas croire que par la responsabilité civile, quoi qu'il arrive, nous sommes couverts."

Gérard BLANDIN

"Effectivement, tu m'en avais déjà parlé. Je suis intervenu auprès d'AXA et je vais m'en occuper, car il n'y a aucune raison que tu ne sois pas remboursé. Cela me rappelle le cas d'un remboursement d'hélicoptère en Suisse, cela a mis un an et demi."

4.3 "Déclaration de manifestation à la préfecture"

Jacques MICHOT "Club de parapente de haute tarentaise"

"Je voudrais déclarer la manifestation de haute tarentaise à la préfecture de Tarentaise."



Jean Michel PAYOT

"Il faut demander une autorisation à la préfecture s'il s'agit d'une manifestation aérienne avec appel au public (information par voie de presse). Dans l'autre cas, il s'agit d'une simple information pour le préfet."

Jacques MICHOT "Club de parapente de haute tarentaise"

"Deuxième point, j'ai reçu l'attestation d'assurance notifiant qu'en tant que président de club, toutes les manifestations et compétitions que j'organise sont couvertes sauf s'il s'agit de manifestations avec appel au public. Qu'appelle-t-on avec *appel au public* ? "

Maître RIGHI

"Selon l'arrêté de 1997 ou 1998, à vérifier, à chaque manifestation ouverte au public, il faut demander une couverture complémentaire. La manifestation avec appel au public est une manifestation aérienne qui doit être déposée en préfecture."

Pierre CRONEL

"Il me semble qu'il y a une notion d'appartenance ou non à la fédération. Appel au public, veut peut-être dire, faire participer des gens non fédérés."

Agnès KELLER Ecole Jennif'air

"A partir du moment où on demande une participation financière au public, il y a appel au public, il y a donc aussi une histoire d'affichage."

JM PAYOT

"Effectivement, c'est une des conditions. Dans l'arrêté, il y a 3 conditions, dont l'une est s'il y a participation payante du public, soit par un parking, soit en faisant payer les spectateurs. J'ai déjà organisé des manifestations, avec des affichages, en prévenant la presse locale, et j'écrivais au préfet à titre informatif, en lui spécifiant qu'il ne s'agissait pas d'une manifestation avec appel au public. Faites-nous une question écrite, vous aurez une réponse écrite avec le texte existant."

Gérard BLANDIN

"Nous vous avons rappelé l'intérêt que vous aviez à déclarer tout ce qui est activité fédérale. Donc à partir du moment où une compétition est inscrite au calendrier, elle rentre dans le cadre de l'activité fédérale, elle est donc couverte par notre contrat. Pour l'appel au public, chaque préfet a une façon d'interpréter les textes. Une réponse vous sera donnée très précisément sur Internet, et publiée dans les journaux. Quand vous avez de grandes manifestations prévues à l'avance, vous devriez informer le préfet. Si la fédération est suffisamment prévenue à l'avance, nous contactons l'assurance qui nous donne la gratuité."

4.4 "Aide aux clubs, affiliation à la FFVL"

Marc PILLET Ligue Bourgogne Franche Comté:

"J'ai deux questions à poser. Hier, nous avons défini en comité directeur de ligue notre politique 2000 dans le cadre de l'aide aux clubs. Certains ont évoqué les sites, et par rapport au budget voté, je m'inquiète de l'avenir de nos sites. Deuxièmement, que fait-on des clubs qui ont une perte de licenciés et qui continuent à adhérer des pilotes. Nous avons pris la décision que lorsque des actions de ligue étaient engagées, ces pilotes hors FFVL ne bénéficieraient pas des aides de ligue, dans la mesure où la cotisation de ligue a été refusée par ces pilotes. Par contre, certains de ces clubs bénéficient d'avantages de la FFVL. Jusqu'où peut-on aller par rapport à des clubs qui n'apportent rien ni en terme d'investissement, ni en terme financier puisqu'ils ne payent pas la cotisation et qui profitent des avantages de la FFVL."

Gérard VIEUX

"Cette aide bien évidemment ne sera octroyée qu'aux clubs qui adhèrent à la FFVL."



Jean Jacques BIRRE "AS ICARE" – Basse Normandie

"On a reçu une lettre du président précisant que les associations affiliées à la FFVL doivent inscrire tous leurs membres à la fédération. Cela clos le débat."

Jean Pierre LAURENT "CREUSOT VOL LIBRE"

"Peut-on refuser à un club d'affilier à deux fédérations ? Que fait-on de la FFPLUM et de la FFVL, dans ce cas là ? Et les clubs qui ont plusieurs sections ?"

Hervé MASSE

"Le but est d'essayer d'attirer les gens à la fédération. Effectivement, certains clubs n'adhèrent pas par certains de leurs membres. La note que vous avez reçue est d'attirer votre attention sur le règlement intérieur, d'avoir que des membres affiliés à la FFVL, mais cela ne peut pas se faire tout le temps."

Jacky BOUVARD

"Tout le monde sait que c'est impossible. Il y a quelques années, nous avons le même problème avec les écoles françaises de vol libre et le respect de la charte : Tous les élèves d'une école française de vol libre doivent être membre de la fédération. Inévitablement, dans les écoles, certaines personnes sont licenciées ailleurs. Si dans un club, l'effort est fait de faire licencier les gens à la FFVL, le président remplit son rôle. La tolérance me semble obligatoire. Après, c'est une question de niveau, jusqu'à quel taux, on joue le jeu de la fédération. Ce problème va s'accentuer l'année prochaine. La seule solution que nous avons trouvée au niveau des écoles est de créer la charte des écoles, qui représente un label de qualité. Est-ce que les clubs ne peuvent pas aussi avoir un label de qualité ? Pour être club à la FFVL, il faut respecter tels et tels critères... Une charte des clubs est peut-être dans l'air du temps...."

Marc PILLET

"Le problème débattu ce matin sur les assurances devrait clarifier les choses. En effet, dans la mesure où l'année prochaine nous aurons le choix de l'assurance, il faudra privilégier la licence, elle sera complètement indépendante, et à ce moment là, prendre sa licence, cela voudra dire appartenir à la FFVL, c'est à dire être solidaire de l'action que l'on mène".

Claude BABEN

"Certain président de club parfois délivrent des licences. L'adhérent qui prend la licence est tenu de la renvoyer à la FFVL. Ce qui fait que le président de club, n'a aucun moyen de contrôle pour savoir si le licencié a renvoyé sa licence à la fédération et s'est vraiment licencié. Le moyen serait que ce soit le club qui renvoie tout à la FFVL."

Hervé MASSE

"A tout moment, vous pouvez connaître les licenciés de votre club en le demandant à la fédération ou en consultant Internet"

Philippe EUDE "Les ailes du val de Morteau"

"Effectivement, on peut aussi le savoir sur le minitel. Les textes disent que les membres du club doivent être à la FFVL, mais il est dit nulle part qu'ils doivent être exclusivement à la FFVL. Ils peuvent très bien s'assurer à la FELA ou à l'UFOLEP, et rien ne les empêche de prendre aussi une licence FFVL. Est-ce que, dans ce cadre là, quelqu'un prenant une licence non volant à 35 F peut être considéré comme étant à la FFVL ?"

Jean Paul DOUAL - Vichy Parapente

"Les gens peuvent très bien prendre une licence FFVL, et prendre une assurance en RCA ailleurs. Nous n'avons pas le droit de les obliger. Il faut alors leur préciser qu'ils sont exclus de toutes sorties club, par exemple, s'ils n'ont pas l'assurance FFVL."



JM PAYOT

"La question était, peut-on bénéficier des avantages de la fédération avec une licence non volant. Cela me semble logique et amoral de vouloir bénéficier d'avantages de volants en étant licencié non volant. Cette notion de licence non volant, il faut y réfléchir."

Gérard BLANDIN

"Quand nous avons mis en place les licences non volant, c'était pour couvrir les personnes qui travaillent bénévolement, celles qui sont au sol, par exemple, celles qui font les merguez, le ménage, les navettes. C'est ce qu'on appelle la vie de club. La FELA n'est pas une fédération reconnue par le MJS, ils n'ont pas de délégation de pouvoir. Il y a et il y aura toujours des profiteurs surnommés les coucous. La fédération n'est pas positionnée au niveau législation. Nous perdons un peu de subvention de la DGAC, mais nous volons sans dépôt de plan de vols, sans véritas. Nous pouvons peut-être essayer de demander une reconnaissance de notre brevet. Quand on avait entendu dire qu'un brevet de P.U.L. allait être mis en place, j'avais questionné la DGAC qui m'avait répondu que jusqu'en l'an 2002, il n'en était pas question. Il m'avait conseillé de valoriser plutôt les brevets fédéraux. Depuis quelques années, ceux qui sont brevetés payent 50 F de moins par an. C'est rien du tout, mais c'est un petit plus. Faites passer le brevet. Enfin, une dernière chose, j'ai reçu début février une lettre du tribunal de grande instance de la cour d'appel de Paris qui me demande des explications sur le déroulement d'un vol d'un licencié non breveté ayant cependant de nombreux vols à son actif. Vous voyez donc qu'en cas de pépin les juges s'intéressent aux règles et il leur faut une réponse rapide sinon commissions rogatoires."

Jacques PICHOT

"J'ai bien noté qu'il n'y aura plus d'aide à l'achat l'année prochaine. Mais pourra t-on avoir les mêmes tarifs que l'année dernière concernant les ailes biplaces."

JM PAYOT

"Il faut mettre en avant une politique de prévention. C'est vrai que c'est très tentant pour un président de club d'être aidé pour un investissement. Mais il me semble important d'enclencher un processus d'aide à la prévention, la notion de responsabilité de la gestion du matériel des clubs qui ont une vie. Au niveau de la fédération, il faut aider et inciter les clubs à vérifier le matériel qu'ils mettent à la disposition de leur licencié."

Jacques PICHOT

"Les tarifs que la fédération négociait auprès des fournisseurs, avant l'aide que l'on obtenait, nous les clubs, peuvent-ils être les mêmes sans avoir l'aide de la fédération ?"

Gérard VIEUX

"Il faut poser la question au revendeur. Si le budget fédéral est affecté ailleurs, la fédération n'intervient plus. C'est une relation entre le président de club et le vendeur : faire le prix revendeur, au lieu du prix public."

Gérard BLANDIN

"Les primes à l'achat durent déjà depuis un certain nombre d'années. Comme tout système, il s'use. Il faut innover pour avancer. Lors du contrôle fiscal, l'inspecteur des finances disait que nous faisons du commerce. Nous lui avons bien fait comprendre que nous faisons tout dans les règles avec appel d'offre..., même si nous avons une subvention de l'Etat. Il disait que nous vivions en touchant un pourcentage sur les primes à l'achat".

Jean Pierre LAURENT

"Je voudrais revenir sur ce que tu as dit sur les fameux coucous. En ce moment, nous parlons de communication, comment faire pour que les pilotes qui volent au sein des "coucous", soient au courant de tout ce que tu viens de dire."



Gérard BLANDIN

"Tout sera noté dans les minutes, et diffusé sur Internet. Nous avons un système, certains en profitent comme partout. Par contre en cas de pépin, par défaut de texte de loi sur le vol libre, ce sont les règles fédérales qui seront utilisées dans les tribunaux, nous avons quand même un avantage sur les organismes qui n'ont aucun pouvoir."

AUGRET "club Renault VI de vol libre"

"A partir du moment où les primes à l'achat sont transférées au niveau des ligues, est ce que les ligues ont déjà des orientations par rapport à ces aides."

"Si c'est à la ligue Rhône-Alpes que tu t'adresses, saches que nous accueillons toute initiative. Toutes les idées sont bonnes pour le développement du vol libre, donc un club peut avoir une idée qui n'est pas nécessairement du domaine de la sécurité, de la formation...Tous ce que les clubs auront besoin pour le développement de leur activité sera bienvenu."

4.5 "Panneaux sites – manches à air"

Jean Pierre DUMAS Sud Ardèche Vol Libre

"Nos sites sont déjà équipés des supports métalliques pour les panneaux sites et je voulais m'assurer que ces nouveaux panneaux auraient bien les mêmes dimensions pour éviter de refaire nos encadrements. La 2ème chose, sur la ligue Rhône-Alpes, l'année dernière, nous avons eu des manches à air fournies par la région, très résistantes. Est-ce que la FFVL pourrait se doter de manches à air aussi résistantes."

Hervé MASSE

"Effectivement, il y a deux ans, les manches à air de la fédération avaient une durée de vie de 3 mois. Leur tissu ne résistait pas aux U.V. Quand je suis arrivé à la commission sites, nous avons décidé de prendre le même fournisseur que Rhône-Alpes et maintenant nos manches à air sont aussi résistantes. En ce qui concerne les panneaux, un modèle est dans l'entrée. C'est la même dimension que les anciens."

Jean Pierre LAURENT

"En septembre, j'avais soulevé une question d'assurance au niveau du remorqué biplace delta. A l'époque, l'assureur nous avait répondu que le pilote devait être assuré ULM Biplace et donc qualifié pilote biplace. Quand est-il maintenant ?"

Cela fait parti des questions écrites

4.6 "Sélection des projets de ligues et de clubs"

Laurence MILBEAU – ligue Basse Normandie

"L'année dernière, la ligue avait fait plusieurs projets dans le cadre des contrats d'objectifs. Un seul avait été retenu, ce qui n'avait pas satisfait tout le monde. Comment le choix se fait sachant que tous les projets ne peuvent pas être retenus."

Gérard VIEUX

"Actuellement, les projets nous sont adressés par les ligues. En accord avec les présidents de commission, je fais une première évaluation que je soumetts au bureau directeur. Les propositions sont ensuite actés. Il y a qu'un seul tour. On avait un budget de 100 000 F pour les primes à l'achat. L'intégralité de ce budget était consommé après le premier tour de scrutin. Il n'a jamais été prévu de représenter les cas qui avait été refusé, puisque le budget avait été complètement dépensé. Pour les contrats d'objectifs ligues, les dossiers sont déposés à la fin du mois d'octobre afin qu'une décision soit prise début février, ce qui représente une période de trois mois. S'il fallait refaire un deuxième tour, cela prendrait trop de temps et les ligues seraient servies bien plus tard dans l'année. Cette organisation peut être remise en cause lors de l'assemblée des présidents de ligues."

Laurence MILBEAU – ligue Basse Normandie



"Est-ce que cela s'applique aussi dans le cadre des aides aux clubs, les projets non retenus tels que par exemple achat de treuil. Doit-on trouver des financements propres ?"

JM PAYOT

"Il y a trois niveaux : au niveau de l'APL, les intérêts sont nationaux ; au niveau régional, les contrats d'objectifs ligue gèrent des projets au niveau de la ligue ; les primes à l'achat clubs sont des actions au niveau du club."

"Je voulais informer les clubs de Rhône-Alpes, qu'à l'heure d'aujourd'hui, sur l'ensemble de la ligue, il n'y a que 4 projets de clubs."

4.7 "la cage"

Daniel LEVADER

"Je suis un pilote de cage. Cette activité démarre, et nécessite une formation différente, qui n'est pas encore structurée. J'ai entendu parler ce matin de discussions au niveau européen pour l'uniformisation des réglementations. La cage n'aurait pas pu voir le jour en Allemagne. Nous bénéficions en France d'un espace de liberté et il serait dommage que cet espace se restreigne pour des raisons d'harmonisation européenne. Les pilotes de cage se sont regroupés dans une association qui s'appelle la SPIC pour promouvoir l'activité et être un interlocuteur auprès de la fédération et des instances dirigeantes de façon à rentrer dans un moule structuré. Je souhaiterais que lors des discussions européennes, on ne néglige pas de laisser un espace de liberté, car la normalisation crée un frein à toute innovation. Il n'existe pas de certification pour la cage. On vole avec des aéronefs non certifiés."

Jacky BOUVARD

"Au niveau de la formation nationale, la cage a été prise en compte il y a 4 ans en arrière et cette année, un groupe de travail vient d'être créé. La cage est donc bien reconnue au niveau fédéral, et assurances. En ce qui concerne les diplômes et qualifications, nous nous dirigeons plutôt sur l'option dans le monitorat."

Hervé MASSE reprend la parole pour passer à la présentation des candidats au comité directeur.

5 PRESENTATION DES CANDIDATS ET DES DEMISSIONS AU COMITE DIRECTEUR

Une personne intervient en demandant les raisons des 9 démissions au sein du comité directeur, ou au moins un courrier de la part des démissionnaires en donnant leurs raisons.

Gérard BLANDIN

"Les gens qui démissionnent ne sont pas virés par le président même si c'est ce que vous pensez. On doit respecter la volonté de chacun. Un tiers du comité directeur doit être renouvelé chaque année. Certaines personnes ne peuvent plus continuer, que ce soit pour des raisons familiales ou de travail. Respectons le choix de chacun."

ASSEMBLEE GENERALE 2000 : DEMISSIONS DU COMITE DIRECTEUR

TIFENN LE BORGNE

BRUNO CLAEYSSENS

GILLES MARTEAU

HERVE MASSE

ARMELLE PAGET-GOY

ROBERT MAJENTI

DENIS POITEVIN

JEAN-LOUIS DUCRET

ASSEMBLEE GENERALE 2000 : CANDIDATURES AU COMITE DIRECTEUR

ALAIN RADINO

PHILIPPE VAN BELLEGHEM



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MARS 2000 - LYON

RAYMOND CAUX	OLIVIER FAURE
CHRISTIAN CALGARO	MICHEL FUENTES
ELODIE PELABON	NICOLAS FERRIER
GILBERT NICOLINI	PASCAL CANTENOT

Absence de Michel FUENTES



Alain BADINO

"Je suis président de club et de ligue. J'assiste au Comité Directeur de la fédération depuis deux ans et je souhaite m'impliquer un peu plus dans le travail fédéral. Je pense qu'il faut développer une fédération qui soit forte pour qu'on puisse continuer à voler le plus librement possible, il faut arriver à souder les trois activités du vol libre en travaillant avec tous les présidents de ligue. Je souhaite mettre mes compétences et mon expérience au service des clubs et des licenciés de la fédération"

Olivier FAURE

"Je suis RRF pour la ligue de Provence depuis 3 ans, moniteur d'Etat depuis 6 ans. Je fais partie des optimistes qui pensent qu'en travaillant bien, on peut voler libre encore longtemps, et j'ai envie de m'impliquer au niveau fédéral plutôt que de critiquer".

Christian CALGARO

"Cela fait 2 ans que j'ai rejoint la FFVL, je suis président de club sur Toulouse, et DTE d'une Ecole Toutes Tractions Comprises, j'ai été formé par la fédération en tant que moniteur et j'aimerais aujourd'hui participer à la formation en collaboration avec Karine LEGRAND et d'autres personnes et travailler avec l'équipe en place."

Pascal CANTENOT représenté par Jean Michel PAYOT

"Il est un pilote mûr, un compétiteur de haut niveau, c'est quelqu'un de réfléchi qui s'engage dans la voie de la compétition. Il est tout à fait reconnu par ses pairs, nous lui faisons entièrement confiance et j'espère que vous aussi."

Raymond CAUX

"Je suis pilote de Delta depuis 16 ans, compétiteur depuis 8ans, je me présente pour le poste de responsable de la commission compétition delta. Mes objectifs, dynamiser le Delta, accompagner le rigide, et essayer de démystifier la compétition. Elle est indispensable dans la progression. A court terme, c'est de prolonger le travail de fond entrepris depuis plusieurs années sur le décortiquage de la performance, ses données physiques et mentales. Pouvoir prolonger le travail de plusieurs années de manière à avoir à moyen terme des médailles."

Gilbert NICOLINI

"Je suis le président de la ligue d'Alsace. Avec l'âge, on vole un peu moins, autant mettre mon talent à vous représenter et j'aimerais que la fédération soit plus représentée aux frontières allemandes et suisses."

Elodie PELABON

"Je suis monitrice de parapente à Barcelonnette et j'interviens dans le cadre du pôle espoir. Je m'occupe du secrétariat de la ligue de Provence. Je suis sensibilisée depuis plusieurs années à la pratique des jeunes et je me présente pour le poste de responsable de la commission jeune."

Nicolas FERRIER

"Je me présente au poste de responsable de la commission compétition cerf volant, je suis président d'un club de cerf volant. Je suis arrivé au niveau fédéral en tant que juge de cerf volant et je me suis impliqué au niveau international en tant que représentant du Stack, organisme international qui gère la compétition. J'ai pu ainsi avoir différents contacts avec des pilotes de haut niveau de cerf volant et je souhaite continuer ce travail en faisant partie du bureau."

Philippe VAN-BELLEHEM représenté par Gérard BLANDIN

"Il vient du Nord, il est moniteur fédéral delta et parapente et il est intéressé par les pays les moins montagneux"

VOTE N°5 : ELECTIONS AU COMITE DIRECTEUR

RESULTAT DU VOTE N°5



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MARS 2000 - LYON

Nombre de voix totales : ----- 596

Nombre de voix exprimées : ----- 589

Bulletins nuls : ----- 1

Alain BADINO ----- 573 voix

Elodie PELABON ----- 573 voix

Pascal CANTENOT ----- 562 voix

Raymond CAUX ----- 559 voix

Olivier FAURE ----- 558 voix

Nicolas FERRIER ----- 558 voix

Gilbert NICOLINI ----- 555 voix

Christian CALGARO ----- 550 voix

Philippe VAN-BELLEGGHEM - 529 voix

Les nouveaux membres du comité directeur présent se réunissent.

Gérard BLANDIN présente la composition du nouveau bureau directeur.